

“De nos débats, au sujet de la coopération navale et militaire” leur dit-il, le 20 juin, “nécessairement conduits sous le voile du secret, il est résulté, je crois un arrangement tout à fait satisfaisant.”

Et comme aucun délégué n'a protesté ni fait la moindre réserve, les premiers ministres des colonies.—M. Laurier en particulier—ont une réponse toute prête aux questions des “jingos impérialistes” et des “jingos nationalistes”.

Lorsque nous aurons l'audace de vouloir connaître la nature, l'étendue et la portée des engagements que “le plus illustre de nos compatriotes” a pris sans nous consulter, sans même nous en avertir, mais que le peuple canadien paiera de ses sueurs et de son sang M. Laurier se retranchera majestueusement derrière la parole du premier ministre impérial: “Mes lèvres, dira-t-il, sont scellées par le secret.”

• • •

Est-il besoin de signaler le danger et l'odieux d'un tel régime?

On objectera peut-être que la conférence n'est qu'un corps consultatif, que ces décisions ne lient pas les colonies, à moins que les parlements ne les ratifient. En théorie, c'est vrai; mais que vaut cette réserve en présence de la veulerie de nos corps délibérants, décrite avec tant de vérité par M. Monk dans son récent discours à Nicolet?

Où est l'homme de bonne foi, *rouge* ou *bleu*, nationaliste ou impérialiste, qui prétendra que d'ici longtemps une majorité parlementaire canadienne fera échec aux engagements contractés par le premier ministre—M. Laurier, M. Borden ou un autre—et soumis au vote des Chambres sous forme de mesure ministérielle?

Et surtout lorsqu'il s'agit de questions d'armements, de guerres, dont l'exécution s'accomplira aux heures d'effervescence, de délire, de panique—que la crise soit réelle ou quelle soit suscitée, comme en 1899, par l'or et la propagande des agents impériaux, apparents et occultes.

Non, tant que le Canada ne sera pas une nation, au sens véritable du mot—une nation dans l'empire, suivant le rêve de Chamberlain, ou une nation libre comme la voulait naguère M. Lemieux et même M. Laurier—tant qu'il n'existera pas au Canada une opinion nationale libre, puissante, plus forte que les partis, les couleurs et le *patronage*, cette garantie de la sanction parlementaire est un leurre, aussi vide, aussi trompeur que la convocation des Chambres pour approuver ou blâmer le ministère quinze jours après que la “flotte canadienne”, devenue impériale sera partie en guerre en exécution des promesses souscrites par M. Laurier sous “le voile du secret.”